



Employeur refuse de payer heures manquantes sur fiche de paye

Par **tiloteur**, le **28/04/2011** à **23:00**

Bonjour,
J'occupe actuellement un poste d'employé polyvalent dans une entreprise de livraison de restauration japonaise, depuis Septembre 2010. J'ai démissionné en décembre 2010, et lorsque j'ai touché mon solde tout compte j'ai remarqué qu'il me manquait 3h impayées. Je les ai réclamées une première fois, demande restée sans réponse. En février 2011, j'ai été ré-embauché dans l'entreprise au même poste, et au fil des mois, il me manquait de plus en plus d'heures impayées. Actuellement, mon contrat est de 15h/semaine et j'ai cumulé un total de 11h de travail impayées (étant donné que je note mes heures, ayant remarqué les "absences d'esprit" de certains managers...). Aujourd'hui, je suis allé présenter à mon manager mes bulletins de salaire ainsi que mes horaires entrées sur EXCEL, et celui-ci m'a répondu que mes heures resteraient impayées car "c'était normal" étant donné que j'ai eu plusieurs semaines d'arrêt de travail suite à une fracture de la rotule et une entorse du pouce...
Il me semble que c'est anormal de faire travailler un employé sans lui payer ses heures. Quelqu'un saurait-il quelle est la procédure à adopter dans ce genre de situation?
En attente de vos réponses,
Merci d'avance.